



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique
du second degré

Inspection de l'Éducation nationale
Enseignement Technique – Enseignement Général
Affaire suivie par : Le groupe IEN ET STI
Sciences et Techniques Industrielles
Tél : 05 36 25 71 89/88
Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 18 septembre 2024

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique
Sciences et Techniques Industrielles

à

Enseignants d'enseignement professionnel
des sections industrielles,
SEGPA, EREA, et Lycée Professionnel

Objet : Lettre de rentrée 2024

Chères et chers collègues,

Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter une bonne rentrée scolaire et à vous exprimer nos vœux de pleine satisfaction professionnelle. Le groupe des inspecteurs de l'Éducation nationale - enseignement technique (IEN-ET) en sciences et techniques industrielles (STI) vous remercie pour votre investissement quotidien à travers les différentes actions engagées au service de la réussite des élèves. Nous en profitons également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie, et en particulier aux néo-contractuels et aux enseignants stagiaires qui suivront une année majeure dans la construction de leur professionnalisation.

La composition du groupe des IEN ET STI évolue cette année. Pascal LE-GUEN quitte l'académie de Toulouse, et nous accueillons Nicolas WOLF, en qualité de faisant fonction d'inspecteur. Vous trouverez en annexe la nouvelle organisation du groupe.

À la rentrée 2024, [La réforme des lycées professionnels](#), engagée depuis septembre 2023, connaît une nouvelle étape de son déploiement avec la mise en œuvre de l'ensemble des [12 mesures](#) dans tous les lycées professionnels. Cette réforme vise à assurer l'avenir de tous les élèves, en répondant au plus près à leurs besoins et aspirations, tout en poursuivant la promesse républicaine d'égalité des chances. Elle a pour ambition de renforcer l'attractivité des filières, de consolider les fondamentaux, et d'agir sur l'insertion professionnelle grâce notamment au parcours différencié de six semaines en fin d'année de terminale (préparation à l'insertion directe : PFMP ; ou préparation à la poursuite d'études : consolidation, renforcements disciplinaires, méthodologiques et compétences psychosociales) ou encore par les évolutions significatives de la carte des formations (Coloration de diplôme, FCIL...). Elle tend également à renforcer le lien entre l'école et l'entreprise. Par ailleurs, à la suite de l'expérimentation ProFanT, un plan de formation sera déployé afin d'intégrer des objectifs psychosociaux dans les enseignements.

Des ressources sont disponibles en ligne :

- Une [page Éduscol dédiée à la réorganisation du cursus du baccalauréat professionnel](#) comporte une ressource pour l'organisation de l'année de terminale, ainsi que des fiches synthétiques "attendus de bac. Pro. – attendus de BTS" pour la préparation du parcours différencié de terminale et de consolidation en BTS.
- Des ressources académiques produites par le groupe de travail dans le cadre de l'expérimentation 2023-2024 de la mesure 5.3 de la réforme des lycées professionnels ont été mises en ligne sur le portail académique : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/du-parcours-differencie-au-parcours-de-consolidation>

Le baccalauréat professionnel continue à se préparer en trois ans. Néanmoins, à partir de la session 2025, pour les élèves en classe de terminale de baccalauréat professionnel, les épreuves écrites des enseignements généraux de l'examen se dérouleront aux dates suivantes :

- lundi 12 mai 2025 pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- mardi 13 mai 2025 pour celles d'arts appliqués et cultures artistiques et d'économie-droit et d'économie-gestion ;
- mercredi 14 mai 2025 pour celle de langue vivante B (dans la mesure du possible, la partie écrite et orale se dérouleront le même jour) ;
- mercredi 21 mai 2025 pour celle de langue vivante A (dans la mesure du possible, la partie écrite et orale se dérouleront le même jour) ;
- jeudi 26 juin 2025 pour celle de prévention, santé et environnement.

Les épreuves pratiques et orales du baccalauréat professionnel se déroulent selon les indications mentionnées sur le calendrier de chaque spécialité, à l'exception de l'épreuve orale de projet qui se déroulera à partir du jeudi 26 juin 2025.

Les résultats du baccalauréat professionnel seront communiqués à partir du vendredi 4 juillet 2025. L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel se déroulera dans l'ensemble des académies jusqu'au mercredi 9 juillet 2025 inclus.

Concernant la formation continue, le développement professionnel et plus particulièrement votre accompagnement dans l'application pédagogique des réformes, l'EAFC (l'École Académique de la Formation Continue), vous propose différentes formations transversales inscrites au PRAF 2024-2025 <https://www.ac-toulouse.fr/test-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-130081>.

Les filières sont en constante évolution (électricité automobile, rénovation énergétique des bâtiments...), et les possibilités de veilles technologiques sont diversifiées. Nous vous encourageons à vous engager dans une démarche de recherche de stages en entreprise.

Des ressources de formation, qui peuvent être utiles à tous les enseignants, titulaires comme contractuels, sont à disposition :

- Site académique : une ressource disciplinaire avec des conseils pour la prise de fonction et la mise en œuvre de l'enseignement des sciences et techniques industrielles : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/sti/point-carriere/je-suis-enseignant/contractuel>
- Magistère : [Enseigner dans le second degré : accompagnement à la prise de poste](#)
- le cartable numérique préparé par Réseau Canopé : [cartable-numerique-du-nouvel-enseignant](#) (offert jusqu'au 4 novembre 2024)

Par ailleurs, le monde de l'éducation n'échappe pas à la transition qu'impose l'intelligence artificielle dans les gestes professionnels. « L'intelligence artificielle est une révolution technologique incontournable. L'émergence soudaine et la diffusion de l'IA générative marquent une étape importante de cette révolution (rapport de la commission de l'intelligence artificielle, IA : NOTRE AMBITION POUR LA France, mars 2024 : p.4). »

Les solutions intégrant des systèmes d'intelligence artificielle se développent pour offrir de nouvelles opportunités d'apprentissage (point de vue de l'élève) et d'enseignement (point de vue du professeur). Ces outils, capables de traiter d'importantes quantités de données, enrichissent notre approche pédagogique. Il est essentiel que vous puissiez en comprendre le fonctionnement, les potentialités, mais aussi en connaître les limites et questionner les réponses dans le contexte éducatif.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre inspecteur de filière pour évoquer avec lui votre intérêt pour ce nouvel objet de travail. Vous pouvez également accéder aux travaux menés par les Interlocuteurs Académiques pour le Numérique (IAN) de la voie professionnelle et les inspecteurs référents du numérique en suivant ce lien : [Intelligence Artificielle | Pearlrees](#). Il s'agit d'un bouquet documentaire issu de la recherche et d'une veille informationnelle (fondamentaux, kit de démarrage...) destiné aux enseignants souhaitant découvrir l'IA et engager une première réflexion.

Le groupe de formateurs de formateurs STI, actif depuis cinq ans, est amené à s'élargir. Nous lançons un appel à candidatures pour celles et ceux qui souhaitent s'y engager. Ils sont invités à en informer leur inspecteur de filière.

Le groupe vous rappelle que tous les enseignants titulaires peuvent prétendre à la préparation du CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique). La préparation à l'examen s'échelonne sur deux années de formation. Les informations concernant sa mise en œuvre sur l'académie sont disponibles sur [la page dédiée du site académique](#). L'envoi du dossier d'admissibilité peut se faire jusqu'au 07 janvier 2025.

Les établissements du second degré accueillent des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire ce qui nécessite un accompagnement particulier. Ce soutien relève des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin de vous permettre de développer des compétences professionnelles spécifiques et ainsi, de faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une formation préparant à l'examen du CAPPEI est proposée aux enseignants du second degré. La formation, d'une durée de 300 heures, se déroule sur 11 semaines au cours d'une année scolaire, à l'INSPE de Toulouse site Saint-Agne. Elle est modulaire et se compose d'un tronc commun, complété par des modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi. Les informations concernant le CAPPEI sont disponibles via le lien suivant:

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/43/9/Vademecum_CAPPEI_1248439.pdf

À propos du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), ce dernier fixe des rendez-vous de carrière ayant pour objectif d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles des enseignants, telles qu'explicitées dans le [«référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation»](#). Dans la perspective d'un rendez-vous de carrière, il est important de compléter le [document de référence de l'entretien](#), de mettre à disposition tous les documents professionnels jugés pertinents (organisation pédagogique du cycle, évaluation prévues, documents de suivi de compétences...), et de mettre à jour son CV dans l'application I-Prof. Ces rendez-vous de carrière seront réalisés par les inspecteurs de filière.

L'académie de Toulouse offre un environnement scientifique remarquable tant du point de vue de la recherche que de la culture scientifique. **La promotion des sciences et techniques industrielles doit se poursuivre.**

Nous remercions les équipes déjà engagées et vous encourageons à en faire profiter pleinement tous vos élèves. Chaque année il vous est possible de participer à de nombreux ateliers, concours, manifestations tels que :

- [Semaine de l'industrie](#) : Rendez-vous annuel incontournable entre l'enseignement et le monde professionnel, la Semaine de l'industrie vise à promouvoir les métiers et savoir-faire de ce secteur auprès des collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi. La prochaine édition se déroulera du **18 au 24 novembre 2024** (dates identiques à celles de la Semaine école-entreprises)
- [Semaine école-entreprises](#) : La Semaine école-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde économique et professionnel. La prochaine édition de la **Semaine École-Entreprise** se déroulera du **18 au 24 novembre 2024**.
- [Worldskills](#) : La compétition WorldSkills permet à des jeunes du monde entier de mesurer leur savoir-faire dans plus de 60 métiers.
- [Les génies de la construction](#) : Ce concours récompense le travail collectif et collaboratif d'une équipe d'élèves ou d'étudiants pour une production relative à la réalisation d'une construction ou d'un aménagement (maquette physique ou virtuelle, production numérique, concrétisation d'un projet...)
- [CGénial](#) : Le concours CGénial valorise l'enseignement des sciences et des technologies dans les collèges et lycées. Il permet aux jeunes, aidés de leurs enseignants, de présenter un projet didactique et innovant dans de nombreuses disciplines
- [Concours général des métiers](#) : Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.
- [Un des meilleurs apprentis de France](#) : Ce concours a pour ambition de détecter les jeunes talents ayant de réelles compétences professionnelles et de leur permettre une meilleure insertion dans le monde du travail
- [Je filme le métier qui me plaît](#) : « Je filme le métier qui me plaît » est un projet éducatif qui permet aux jeunes de faire découvrir le métier pour lequel ils se forment, à travers la réalisation de vidéos.

La rénovation des référentiels disciplinaires se poursuit. L'écriture en blocs de compétences s'inscrit dans l'accès à la certification tout au long de la vie par leur acquisition. En formation initiale, la certification renforce la nécessité de suivre le développement des compétences des élèves ou des apprentis sur la totalité du cycle de formation. Elle induit la mise en place d'un suivi d'acquisition des compétences tout au long de la formation. Aujourd'hui, il existe des outils de suivi gérés par des interfaces éditeurs variés. Vous trouverez dans le lien suivant

<https://eduscol.education.fr/1074/interface-editeurs-avec-les-applications-nationales> la liste des plateformes validées par l'Éducation nationale garantissant l'échange de données pour le renseignement du LSL et assurant ainsi l'interopérabilité à partir d'une plateforme numérique.

Les usages du numérique restent un des incontournables de nos environnements. Le développement de ces compétences constitue un élément incontournable du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et, de la vie citoyenne, dans une société où l'environnement technologique évolue constamment.

L'utilisation de la plateforme PIX, déployée au sein des lycées, est obligatoire depuis 2019. Elle permet aux élèves de s'autoévaluer, de suivre leur progression et d'améliorer leurs compétences numériques. L'outil offre un suivi individualisé des acquis, vous permettant d'accompagner et préparer l'élève à la certification qui se déroule en fin de cycle 4 et au cycle terminal. Il est par ailleurs possible, pour chacun, de développer ses propres compétences numériques et de passer la certification PIX en tant qu'enseignant.

La Santé et sécurité au travail sont des enjeux majeurs pour l'ensemble de la communauté éducative. Ils font partie intégrante de la formation dispensée à vos élèves et apprentis, et sont nécessaires pour la certification. Vous trouverez, sur le site académique « [Enseigner la Santé et Sécurité au Travail](#) », un accès aux ressources utiles pour construire des situations d'enseignement intégrant ces notions. Nous renouvelons notre appel à la vigilance concernant le respect des règles de sécurité dans les salles de classe et les plateaux techniques.

Des ressources disciplinaires et pédagogiques vous sont proposées sur les sites suivants :

Site STI académie : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/sti/>

Site STI national : <https://eduscol.education.fr/sti/>

Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>

Le groupe STI reste à votre disposition pour vous accompagner dans les réflexions à engager et les démarches à mettre en œuvre.

**Les inspecteurs de l'Éducation Nationale
Sciences et Techniques Industrielles,
J. BLANC, J. DEL-REY,
N. PAQUET-DEOM, N. RODA, D. SERE, P. VACQUIER, N. WOLF**